

**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 31 MARS 2021**

N°CT2021.2/020-6

L'an deux mil vingt et un, le trente et un mars à dix-neuf heures, le conseil de territoire de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir s'est réuni à l'auditorium de la Maison du handball à Créteil, sous la présidence de Monsieur Laurent CATHALA, Président.

Etaient présents, formant le tiers des membres en exercice et pouvant délibérer conformément à l'article 6 de la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire :

Monsieur Laurent CATHALA, Président.

Madame Marie-Christine SEGUI, Monsieur Régis CHARBONNIER, Madame Françoise LECOUFLE, Monsieur Alexis MARECHAL, Monsieur Denis OZTORUN, Monsieur Jean-Pierre BARNAUD, Monsieur Jean-François DUFEU, Monsieur Jean-Pierre CHAFFAUD, Monsieur Yvan FEMEL, Monsieur Patrick FARCY, Madame Pauline ANAMBA-ONANA, Monsieur Julien BOUDIN, vice-présidents.

Monsieur Alphonse BOYE, Monsieur Arnaud VEDIE, Monsieur Didier DOUSSET, Monsieur Jean-Daniel AMSLER, Madame Claire CHAUCHARD, Monsieur Grégoire VERNY, Monsieur François VITSE, Monsieur Vincent BEDU, Monsieur Jean-Philippe BIEN, Madame Anne-Marie BOURDINAUD, Monsieur Maurice BRAUD, Monsieur Bruno CARON, Madame Dominique CARON, Monsieur Jean-Edgar CASEL, Madame Marie-Carole CIUNTU, Monsieur Gilles DAUVERGNE, Monsieur Richard DELLA-MUSSIA, Madame Oumou DIASSE, Madame Virginie DOUET-MARCHAL, Monsieur Etienne FILLOL, Madame Martine GARRIGOU-GAUCHERAND, Madame Claire GASSMANN, Monsieur Philippe GERBAULT, Monsieur Vincent GIACOBBI, Madame Julie GOMES CORDESSE, Monsieur Bruno KERISIT, Madame Corine KOJCHEN, Madame Sophie LE MONNIER, Madame Rosa LOPES, Monsieur Ludovic NORMAND, Madame Séverine PERREAU, Monsieur Joël PESSAQUE, Monsieur Jean-Louis POUJOL, Madame Marie-Christine SALVIA, Monsieur Michel SASPORTAS, Monsieur Jean-Raphaël SESSA, Madame Sylvie SIMON-DECK, Monsieur Axel URGIN, Monsieur Michel WANNIN, Madame Mathilde WIELGOCKI, conseillers territoriaux.

Etaient absents représentés ayant donné pouvoir :

Monsieur Luc CARVOUNAS à Monsieur Julien BOUDIN, Monsieur Jean-Paul FAURE-SOULET à Madame Marie-Christine SEGUI, Monsieur Yves THOREAU à Monsieur Patrick FARCY, Monsieur Thierry HEBBRECHT à Monsieur Arnaud VEDIE, Monsieur Philippe LLOPIS à Madame Françoise LECOUFLE, Monsieur Eric TOLEDANO à Monsieur Laurent CATHALA, Monsieur Mohamed CHIKOUCHE à Monsieur Julien BOUDIN, Madame Catherine DE RASILLY à Madame Martine GARRIGOU-GAUCHERAND, Madame Patrice DEPREZ à Monsieur Jean-François DUFEU, Monsieur Patrick DOUET à Monsieur Denis OZTORUN, Madame Marie-Claude GAY à Madame Françoise LECOUFLE, Madame Frédérique HACHMI à Monsieur Jean-Philippe BIEN, Madame Jacqueline LETOUZEY à Monsieur François VITSE, Monsieur Luc MBOUMBA à Madame Pauline ANAMBA-ONANA, Monsieur Akli MELLOULI à Monsieur Laurent CATHALA, Madame Sonia RABA à Monsieur Bruno KERISIT, Madame Carine REBICHON-COHEN à Monsieur Didier DOUSSET, Madame Josette SOL à Madame Sylvie SIMON-DECK, Madame Marie VINGRIEF à Madame Julie GOMES CORDESSE, Madame Laurence WESTPHAL à Monsieur Jean-Daniel AMSLER.

Etait absent excusé :

Madame France BERNICHI.

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Pierre BARNAUD.

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	07/04/21
Accusé réception le	07/04/21
Numéro de l'acte	CT2021.2/020-6
Identifiant télétransmission	094-200058006-20210331-lmc124291-DE-1-1



**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 31 MARS 2021**

Nombre de votants : 73

Vote(s) pour : 73

Vote(s) contre : 0

Abstention(s) : 0

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	07/04/21
Accusé réception le	07/04/21
Numéro de l'acte	CT2021.2/020-6
Identifiant télétransmission	094-200058006-20210331-lmc124291-DE-1-1

**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 31 MARS 2021**

N°CT2021.2/020-6

OBJET : **Finances** - Modification des tarifs appliqués au sein du réseau incubateur, pépinières et hôtels d'entreprises

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-1 et suivants et L.5219-2 et suivants ;

VU le décret n° 2015-1664 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir dont le siège est à Créteil ;

VU le code général de la propriété des personnes publiques ;

VU la délibération du conseil de territoire n°CT2017.7/120-8 du 13 décembre 2017 relative à la définition de la compétence « Développement économique » ;

VU la délibération du conseil de territoire n°CT2019.4/106-3 du 2 octobre 2019 adoptant les tarifs appliqués à l'ensembles du réseau incubateur et pépinières-hôtels d'entreprises de Grand Paris Sud Est Avenir ;

CONSIDERANT que Grand Paris Sud Est Avenir dispose d'un réseau de quatre pépinières-hôtels d'entreprises et d'un incubateur ;

CONSIDERANT que la constitution d'un véritable réseau d'équipements territoriaux dédiés à la création d'entreprises nécessite l'harmonisation du fonctionnement des pépinières-hôtels d'entreprises ;

CONSIDERANT que des tarifs communs à l'ensemble de ces équipements ont dès lors été adoptés par délibération n°CT2019.4/106-3 du 2 octobre 2019 ;

CONSIDERANT qu'à la suite d'un travail de recensement des différents moyens d'accès aux équipements, il a été constaté que le coût réel de remplacement des clés, badges et télécommandes était supérieur aux tarifs actuellement appliqués ;

CONSIDERANT qu'il convient ainsi de modifier les tarifs adoptés ;

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	07/04/21
Accusé réception le	07/04/21
Numéro de l'acte	CT2021.2/020-6
Identifiant télétransmission	094-200058006-20210331-lmc124291-DE-1-1

SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 31 MARS 2021

**LE CONSEIL DE TERRITOIRE
REGULIEREMENT CONVOQUE LE 25 MARS 2021,
SUR PROPOSITION DE MONSIEUR LE PRESIDENT,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

ARTICLE 1 : **ADOPTE** les tarifs modifiés, ci-annexés, du réseau incubateur, pépinières et hôtels d'entreprises de Grand Paris Sud Est Avenir.

ARTICLE 2 : **MODIFIE**, en conséquence, la délibération du conseil de territoire n°CT2019.4/106-3 du 2 octobre 2019 et son annexe.

FAIT A CRETEIL, LE TRENTE ET UN MARS DEUX MIL VINGT ET UN.

Le Président,



Signé
Laurent CATHALA

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	07/04/21
Accusé réception le	07/04/21
Numéro de l'acte	CT2021.2/020-6
Identifiant télétransmission	094-200058006-20210331-lmc124291-DE-1-1

Tarifs des pépinières-hôtels d'entreprises et de l'incubateur de Grand Paris Sud Est Avenir

1. Entreprises hébergées en pépinière-hôtel d'entreprises

Type de structure	Bureaux	Laboratoires	Locaux de stockage	Locaux d'activité
Pépinière	158,86 € HT/m ² /an	Labo : 179,76 € HT/m ² /an	75 € HT/m ² /an	91,67 € HT/m ² /an
Hôtel	179,76 € HT/m ² /an	Labo : 215 € HT/m ² /an	75 € HT/m ² /an	108,60 € HT/m ² /an

2. Porteurs de projet en incubateur

- 41,65 euros HT par mois ;
- 12,50 € HT pour le remplacement d'une clé.

3. Entreprises domiciliées

- Gratuit pour les entreprises créées par un porteur de projet incubé à La Dynamo Créteil, jusqu'à son départ de l'incubateur, en vue de l'inscription de son entreprise au registre du commerce et des sociétés (RCS) ;
- 12,50 € HT par mois pour les étudiants en vue de l'inscription de leur entreprise au RCS ;
- 25 € HT par mois pour les anciens résidents du réseau IPHE et les entreprises du secteur de la santé et développant des technologies innovantes ;
- 41,67 € HT par mois pour les entreprises ne relevant pas des catégories précitées, sous réserve que leur activité n'ait pas un impact négatif sur l'image des pépinières et de GPSEA.

4. Remplacement badge ou clés d'accès

Structures	Tarifs remplacement badges ou clés d'accès
Atelier 47	<input type="checkbox"/> Badge Vigik (porte et portillon sur rue) : 24,17€ HT <input type="checkbox"/> Télécommandes des deux portails : 38,33€ HT <input type="checkbox"/> Clés bureaux et locaux d'activité : 116,67€ HT
Descartes	<input type="checkbox"/> Badge barrière parking : 38,33€ HT <input type="checkbox"/> Badges Vigik (porte) : 8,33€ HT <input type="checkbox"/> Clés bureaux : 12,50€ HT
Citec	<input type="checkbox"/> Clés porte et bureaux : 41,67€ HT
Bio&D	<input type="checkbox"/> Badges : 8,33€ HT <input type="checkbox"/> Clés : 41,67€ HT
La Dynamo	<input type="checkbox"/> Clés : 12,50€ HT

5. Location des salles et bureau de passage

- Location des salles de réunion :
 - 83,33 € HT la demi-journée ;
 - 145,83 € HT la journée ;
 - Gratuit pour les partenaires de GPSEA en matière de développement économique ;

- Location d'un bureau de passage :
 - 12,50 € HT la demi-journée ;
 - 20,83 € HT la journée